

Accords de Bretton Woods—Loi

On s'attend que le mécanisme amélioré d'ajustement structurel apporte plus de 10 milliards de dollars canadiens aux ressources disponibles par l'intermédiaire du mécanisme d'ajustement structurel du FMI. Les prêts, au taux subventionné de 0,5 p. 100 par année, seront assujettis à un délai de remboursement de 10 ans et consentis aux pays dont le programme de réforme structurelle est approuvé par le FMI. Les programmes seront élaborés dans le cadre d'une politique établie conjointement par le pays emprunteur, le FMI et la Banque mondiale. Quelque 60 pays du quart monde pourraient bénéficier des ressources du mécanisme amélioré d'ajustement structurel.

Les contributions au mécanisme amélioré d'ajustement structurel sont réparties entre deux comptes: le compte de prêts rapporte des intérêts, le compte de subventions, faites sous forme d'octrois, permet au FMI d'offrir les fonds du compte de prêts au taux d'intérêt annuel de 0,5 p. 100. Environ 25 pays de la communauté internationale se sont engagés avec enthousiasme à donner leur appui financier au mécanisme amélioré d'ajustement structurel.

Le projet de loi dont nous sommes saisis autorise le ministre des Finances (M. Wilson) à prêter jusqu'à concurrence de 550 millions de dollars canadiens au titre du compte de prêts, en trois versements égaux répartis sur une période de trois ans à compter de cette année. Cette contribution rapportera au Canada un taux d'intérêt calculé d'après les taux à long terme appliqué aux effets financiers libellés en cinq principales devises.

La mesure autorisera en outre le ministre des Finances à verser jusqu'à 250 millions de dollars canadiens au compte de fiducie d'une durée de 12 ans, afin que notre contribution au compte de prêts puisse être prêtée aux pays pauvres à un taux d'intérêt de 0,5 pour cent par an. La contribution du Canada sera financée par l'entremise du Fonds du revenu consolidé et la portion «subvention» fera partie de votre aide officielle au développement. Le projet de loi permet de modifier le plafond des contributions aussi bien en prêts qu'en subventions, par décret du gouverneur en conseil, pour tenir compte des discussions internationales à venir.

Notre gouvernement appuie le mécanisme d'ajustement structurel, car nous croyons que les pays qui apportent les correctifs nécessaires à leur politique économique méritent l'encouragement de la communauté internationale. C'est particulièrement vrai lorsque les réformes qui s'imposent risquent d'être mal accueillies à court terme par la population visée. De plus, le mécanisme amélioré d'ajustement structurel viendra compléter notre aide bilatérale dont l'utilisation plus efficace repose sur la stabilisation économique des pays les moins développés.

Pour toutes ces raisons, la mesure à l'étude mérite notre ferme appui.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-126, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

Comme on l'a précisé, ce projet de loi donne au ministre des Finances (M. Wilson) le pouvoir de contribuer au Fonds

monétaire international, afin de participer au financement du nouveau programme d'aide au titre de la balance des paiements offerts par le Fonds, le mécanisme amélioré d'ajustement structurel.

Il s'agit d'un fonds de fiducie établi par le Fonds monétaire international, afin d'offrir des ressources à certains des pays du quart monde les plus criblés de dettes. Lorsque je parle des pays du quart monde, monsieur le Président, j'entends ceux dont le revenu moyen par habitant est de 300 \$ par année.

Les ressources prévues pour le moment permettront de financer des programmes tendant à améliorer leur balance des paiements, car ces pays comptent parmi les plus endettés du monde, et ils pourront ainsi commencer à planifier leur croissance économique.

Ce programme a été lancé au mois de juin 1987, au sommet de Venise des pays industrialisés. Les participants ont reconnu alors que l'ampleur du problème d'endettement et sa nature presque permanente en ce qui a trait à la balance des paiements des pays les plus pauvres, justifient que l'on prévoit des ressources supplémentaires.

• (1020)

Ce programme fonctionnera à l'aide de deux comptes. Dans le cas du compte des prêts, on versera aux pays donateurs, soit les pays industrialisés, un taux d'intérêt établi en fonction du marché. Le compte des subventions permettra d'offrir des prêts aux pays emprunteurs à un taux d'intérêt de 0,5 p. 100 par an pendant dix ans, avec un délai de grâce de cinq ans. Comme on l'a précisé, on pourra ainsi soutenir les efforts d'ajustement d'environ 60 pays très pauvres dont beaucoup se trouvent au Sahel.

Le Canada souscrira à l'initiative en question en offrant des prêts à des taux d'intérêt préférentiels à ces pays pauvres ou criblés de dettes, à la condition que les pays intéressés mettent en oeuvre des programmes d'ajustement structurel et de croissance leur permettant de parvenir à l'autarcie économique. Je pourrais peut-être préciser que dans les années 1970 certains prêts commerciaux n'étaient pas suffisamment liés à des exigences quant aux résultats, ou à l'aide à ces pays, pour améliorer leur sort.

Le mécanisme amélioré d'ajustement structurel tend, par contre, à encourager une réforme dans la politique suivie dans les pays en voie de développement. Il permettra aux pays extrêmement pauvres et fortement endettés d'importer ce dont ils ont besoin, tout en respectant leurs obligations pour ce qui est de l'endettement extérieur et en entreprenant des réformes. Bien entendu, l'initiative en question pourrait permettre une coopération accrue entre le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les pays en voie de développement.

Voici les sommes versées par d'autres pays en droits de tirage spéciaux convertis en dollars canadiens: Japon, environ 3,7 milliards de dollars au compte de prêts et à peu près 510 millions de dollars au compte des subventions; Allemagne de l'Ouest, environ 1 190 millions au compte de prêts et à peu près 221 millions au compte de subventions; France, 1 360 millions au compte de prêts et 1 190 millions au compte de subventions.